

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MARS 2010**

Délibération
n° 2010.03.064

**168 rue de
Montmoreau à
ANGOULEME :
Cession d'un
immeuble à la Société
Bijouterie
Angoumoisine (SBA)**

LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

Secrétaire de séance : Madeleine LABIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Robert JABOUILLE à François NEBOUT, Dominique LASNIER à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Alain PIAUD, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Françoise LAMANT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**168 RUE DE MONTMOREAU A ANGOULEME : CESSION D'UN IMMEUBLE A LA SOCIETE
BIJOUTERIE ANGOUMOISINE (SBA)**

Située au 168 route de Montmoreau à Angoulême, la société de Bijouterie Angoumoisine (SBA), spécialisée dans la joaillerie et la fabrication de bijoux de luxe, emploie environ 20 personnes.

Locataire d'un bâtiment appartenant au GrandAngoulême, la société nous a sollicité pour l'acquérir afin de préserver son savoir-faire unique en France, intégrer à ses métiers de nouvelles technologies (appareils numériques) et cultiver l'innovation au sein de ses équipes. En outre, elle souhaite recruter deux salariés disposant de compétences pointues en micro-sertissage et réaliser une salle blanche permettant de développer le travail de précision.

Ce bâtiment est issu des propriétés du syndicat mixte pour le développement économique de l'agglomération d'Angoulême (SMDEAA) transférées au GrandAngoulême et occupe la parcelle cadastrée section BL76, d'une surface bâtie d'environ 1 336 m² et d'une surface foncière de 3 070 m².

Compte tenu de l'intérêt économique du projet et de son maintien sur le bassin d'emploi, la cession pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 278 000 € HT. Pour mémoire, la valeur estimée par France domaine est de 276 300 € HT.

Le loyer actuel est de 18 835,28 € HT/an.

La présente vente consentie par le GrandAngoulême, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre des ses activités économiques. Le GrandAngoulême se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des impôts Angoulême Ville - rue de la Combe -16800 SOYAUX.

Toutefois et conformément à l'article 210 de l'annexe 2 au code général des Impôts, le GrandAngoulême doit reverser aux services fiscaux une fraction de la TVA récupérée par le SMDEAA en 2001. Cette fraction est égale au montant de la TVA récupérée par le SMDEAA, diminuée d'un vingtième par année civile depuis la date d'achèvement de l'immeuble.

Vu l'avis du service du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 10 mars 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à la société de Bijouterie Angoumoisine (SBA) – 168 rue de Montmoreau – 16000 Angoulême, ou tout autre société portant l'opération pour son compte, l'immeuble cadastré section BL76, située 168 rue de Montmoreau à Angoulême, au prix de 278 000 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique - article 775 et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 01 avril 2010	<u>Affiché le :</u> 01 avril 2010